



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/35
3 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

PROPOSITION DE PROJET : TANZANIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

a) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	France
--	--------

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS TANZANIE

TITRES DES PROJETS	AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION
a) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	France

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Bureau national de l'ozone
---	----------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2003 en date de mars 2005)**

Annexe A, Groupe I	148,2	
--------------------	-------	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO 2004, en date de mai 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-12	98,36 (entretien)	0,18 mousses		

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
a)		Inclus dans le plan d'activités de l'Allemagne, sans financement	

TITRE DU projet :	a)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	113,2
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	*
SAO à introduire (tonnes PAO) :	S.O.
Durée du projet (mois) :	36
Montant initial demandé (\$US) :	157 252
Coût final du projet :	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	
Coût total du projet (\$US)	157 252
Participation locale au capital (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	0
Subvention demandée (\$US) :	157 252
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	S.O.
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	20 443
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	177 695
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	S.O.
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	--

* Afin de respecter les limites 2005 et 2007 du Protocole de Montréal, la consommation de base de CFC est de 253,9 tonnes PAO).

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de la Tanzanie a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 46^e réunion une proposition de projet pour la mise à jour d'un plan de gestion des frigorigènes (PGF) à un coût de 157 252 \$US. Grâce à la mise en oeuvre de cette mise à jour, le Gouvernement de la Tanzanie respectera en 2005 et 2007 en ses obligations en matière d'élimination des SAO vertu du Protocole de Montréal.

Données générales

2. Tel que l'indique la proposition de projet, la consommation totale de CFC de la Tanzanie en 2003 a été évaluée à 148,2 tonnes PAO. De cette quantité, 113 tonnes PAO ont été utilisées pour l'entretien de systèmes de réfrigération, et les 35,2 tonnes PAO restantes, dans le secteur des mousses. En 2004, le Gouvernement de la Tanzanie a déclaré (dans le contexte du rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de pays) une consommation de 98,36 tonnes PAO de CFC dans le secteur de la réfrigération et de 0,18 tonnes PAO dans le secteur des mousses. La consommation de base de CFC pour la Tanzanie est de 253,9 tonnes PAO.

3. Selon l'étude effectuée pour préparer la mise à jour du PGF pour la Tanzanie, la plus grande partie de la consommation de CFC va à l'entretien des équipements de réfrigération commerciale (environ 62 pour cent de la consommation totale de CFC), des climatiseurs de véhicules automobiles y compris les autocars et les wagons de chemins de fer (22 pour cent), des camions frigorifiques (9 pour cent), et des réfrigérateurs domestiques (7 pour cent).

4. Il y a environ 100 ateliers d'entretien en réfrigération existants et quelque 400 à 500 techniciens d'entretien. Seulement un petit nombre de techniciens ont officiellement suivi des cours de formation en réfrigération. Pendant l'étude, les techniciens d'entretien ont indiqué que le HFC-134a est très cher comparativement aux frigorigènes CFC-12 et HCFC-22, et ils ne sont pas familiers avec l'utilisation du frigorigène HFC-134a. Le CFC-12 est encore facilement disponible au pays. Ils ont aussi indiqué que l'adaptation de certaines pièces d'équipement avec CFC à des frigorigènes sans CFC (par ex., détendeurs, sécheurs à filtre, huile pour compresseurs) est dispendieux et ils préfèrent donc continuer d'utiliser du CFC-12.

5. Le prix actuel d'un kilogramme de frigorigène est de 5,15 \$US pour le CFC-12, de 8,82 \$US pour le HFC-134a, et de 5,50 \$US pour le HCFC-22.

6. Le secteur de l'entretien en réfrigération a indiqué que, en raison de l'écart actuel des prix entre les frigorigènes avec CFC et ceux sans CFC, l'équipement de réfrigération à base de HFC-134 est parfois entretenu avec du CFC-12. Cette pratique est principalement courante dans les ateliers plus petits, où les clients exigent la solution la moins chère.

Réglementation en matière de SAO

7. Les règlements en matière de SAO en Tanzanie sont rédigés depuis 2000. Toutefois, ils n'ont pas encore été approuvés parce qu'ils faisaient partie d'une nouvelle Loi sur l'environnement qui n'a été approuvée par le Gouvernement de la Tanzanie qu'en novembre 2004. Actuellement, l'Administrateur du Bureau de l'ozone participe au processus

visant à obtenir le plus tôt possible l'approbation des règlements en matière de SAO le plus tôt possible.

8. Le manque de règlements en matière de SAO est le principal problème auquel la Tanzanie est confrontée. Sans réglementation des importations de SAO, la Tanzanie pourrait ne pas arriver à réaliser la réduction de 50 pour cent de la consommation de CFC d'ici 2005, particulièrement alors que les compresseurs avec CFC-12 sont en cours d'importation au pays.

Plan de gestion des frigorigènes (PGF)

9. Le PGF de la Tanzanie a été approuvé à la 26^e réunion du Comité exécutif à titre de projet bilatéral allemand. Le PGF a été élaboré comme un projet national/régional auquel participent 14 pays du sud et de l'est de l'Afrique. Les activités couvertes par le PGF étaient en rapport avec la législation et les politiques ainsi que la formation de techniciens d'entretien en réfrigération et d'agents de douanes.

10. La formation d'agents de douanes a eu lieu dans le cadre du programme de formation régional; six agents de douanes et l'Administrateur du Bureau de l'ozone de la Tanzanie ont été formés comme formateurs, et 20 autres agents ont aussi reçu une formation. Le cours de formation a été réussi. Toutefois, les agents de douanes participants ont souligné qu'il serait nécessaire d'approuver les règlements en matière de SAO avant de les mettre en pratique pour réglementer le commerce des SAO.

11. Quatre techniciens en réfrigération ont été formés en Allemagne comme formateurs en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération. Le centre de formation en Tanzanie a reçu les outils et les équipements nécessaires pour dispenser des cours de formation à d'autres techniciens en réfrigération. En 2003, les formateurs ont donné un cours de formation à 17 techniciens dans le cadre des activités du PGF. À la fin de ce cours, les étudiants ont décidé d'établir une association en réfrigération qui portera le nom d'Association de la réfrigération et de la climatisation de Tanzanie (Tanzania Association for Refrigeration and Air-conditioning). L'Unité de l'ozone a convenu de fournir l'aide nécessaire à l'Association pour la promotion de ses activités axées sur l'amélioration des normes d'entretien en réfrigération au pays. En février 2004, un autre cours de formation a été dispensé à 15 techniciens.

12. Dans le cadre du sous-projet de récupération et de recyclage (approuvé à la 36^e réunion du Comité exécutif), des ateliers de formation en récupération et recyclage ont été tenus et 21 techniciens y ont été formés. Cinq unités de récupération et de recyclage et 20 machines de récupération ont été distribuées aux ateliers d'entretien en 2004. On ne sait pas encore quelle a été la quantité de CFC-12 récupérée.

Mise à jour du PGF

13. La mise à jour de la proposition de PGF, telle qu'elle a été présentée, comprend une demande d'assistance avec finalisation et approbation des règlements en matière de SAO, des programmes complémentaires de formation pour les agents de douanes et les techniciens d'entretien en réfrigération, et un programme incitatif pour l'amélioration et la substitution directe dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale. Le coût total de la mise à jour du PGF est de 157 252 \$US.

14. Le projet de mise à jour du PGF de la Tanzanie a été présenté avec une lettre officielle du Premier Secrétaire permanent du bureau du vice-président de la Tanzanie indiquant que le gouvernement est tout à fait au courant des conditions établies par la Décision 31/48 du Comité exécutif qui exige que le pays respecte en 2005 et 2007 ses obligations en matière d'élimination des SAO. De plus, le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que le Gouvernement de la Tanzanie est aussi au courant qu'aucun financement supplémentaire ne sera décaissé par le Fonds pour réaliser les niveaux admissibles de consommation de CFC en 2005 et 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

15. Le Secrétariat a pris note que la proposition de projet a été présentée conformément aux dispositions de la Décision 31/48 et des décisions subséquentes prises par le Comité exécutif en ce qui concerne les propositions de PGF, y compris le niveau de financement demandé.

16. La proposition de projet mentionne que la mise en oeuvre du projet de PGF initial (approuvé en novembre 1998) a été réussie. Toutefois, il est aussi mentionné que des résultats limités ont été obtenus lors de la mise en oeuvre d'activités approuvées dans le PGF initial. À cet égard, le Secrétariat a demandé d'autres explications au Gouvernement de l'Allemagne, comme suit :

- a) La consommation de CFC est passée de 71,64 tonnes PAO en 2002 à 148,2 tonnes PAO en 2003, la raison de cette fluctuation haussière considérable en étant que la quantité de CFC importée au pays n'est pas claire.

L'Allemagne a signalé que l'Unité de l'ozone ne pouvait expliquer la fluctuation de la consommation de CFC au pays. Puisque qu'il n'existe aucun règlement en matière d'importation de CFC en Tanzanie, les rapports sur la consommation de CFC préparés par l'Unité de l'ozone sont basés sur les dossiers d'importation des bureaux des douanes et sur les renseignements volontairement fournis par les importateurs. L'Unité de l'ozone a aussi indiqué que des quantités de CFC pourraient être gardées en stock pour usage ultérieur et que d'autres quantités de CFC pourraient être réexportées vers les pays voisins; toutefois, étant donné le manque de rigueur dans la tenue des dossiers, il n'est pas possible de déterminer les quantités de CFC réexportées;

- b) Des 400 à 500 personnes s'occupant de l'entretien de l'équipement de réfrigération, seulement 32 avaient reçu une formation officielle.

L'Allemagne a indiqué que la plupart des techniciens qui avaient reçu une formation par le truchement du PGF initial venaient de villes autour des installations de formation, et qu'ils utilisaient ainsi toutes les ressources disponibles pour le programme de formation. Ainsi, seulement un nombre limité de techniciens pouvaient être formés. Le programme de formation proposé dans la

mise à jour du PGF a prévu d'établir d'autres centres de formation dans les principales villes du pays.

- c) L'une des activités proposées dans le projet de PGF initial était l'établissement d'un système de licences d'import-export. Toutefois, les règlements en matière de SAO n'ont pas encore été approuvés.

L'Allemagne a indiqué que l'approbation du projet de réglementation des SAO dépendait de l'approbation de la Loi sur l'environnement. La Loi a été approuvée en novembre 2004. L'Administrateur du Bureau de l'ozone est donc d'avis que les règlements en matière de SAO seront approuvés d'ici juillet 2005, car tous les obstacles légaux ont déjà été résolus.

- d) Seulement 20 agents de douanes ont reçu une formation. De plus, le programme de formation ne couvrait pas les politiques d'importation de SAO, puisque les règlements en matière de SAO attendent toujours d'être approuvés par les autorités compétentes.

L'Allemagne a indiqué que le projet de réglementation en matière de SAO était utilisé pendant les programmes de formation dispensés aux agents de douanes. Toutefois, avant que les agents puissent faire appliquer les règlements, ces derniers doivent être approuvés par le gouvernement. Les agents de douanes ont insisté sur ce point pendant les cours de formation.

17. L'une des activités proposées dans la mise à jour du PGF est un mécanisme incitatif pour l'amélioration ou la substitution directe. En se fondant sur l'écart actuel entre les prix du CFC et des frigorigènes sans CFC et la disponibilité limitée des frigorigènes sans CFC, le Secrétariat s'est dit préoccupé en ce qui concerne la viabilité à long terme du programme. Le Secrétariat a de plus suggéré que la plus grande partie du financement disponible dans le cadre de la mise à jour du PGF (157 252 \$US) pourrait être employée pour aider le Gouvernement de la Tanzanie à adopter des règlements en matière de SAO (y compris le système d'autorisation pour les SAO), dispenser des cours de formation à tous les techniciens d'entretien en réfrigération au pays et, dès que la législation sera en place, dispenser des cours de formation aux agents de douanes. Lorsque ces activités auront été mises en oeuvre, le Gouvernement de la Tanzanie pourrait présenter une demande au Comité exécutif en vue de l'approbation d'un PGEF, conformément à la Décision 45/54, dans lequel des mécanismes incitatifs et d'autres programmes d'assistance technique pourraient être inclus.

18. Le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que l'approbation des règlements en matière de SAO ainsi que la formation des agents de douanes et des techniciens d'entretien en réfrigération avait été mise au premier plan dans le projet de mise à jour. Toutefois, le Gouvernement de la Tanzanie a demandé d'inclure un mécanisme incitatif dans le projet, advenant que les conditions appropriées à la mise en oeuvre de ce mécanisme se présentent plus tard.

Changement d'agence bilatérale

19. Le PGF initial a été mis en oeuvre par le Gouvernement de l'Allemagne dans le cadre de sa contribution bilatérale au Fonds. Puisque le niveau maximal de financement de l'Allemagne pour la coopération bilatérale pour la période triennale 2003-2005 a été entièrement utilisé, le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que le Gouvernement de la France prendrait le relais du financement de ce projet. Le Gouvernement de l'Allemagne demeurera le maître d'oeuvre du projet.

20. Le Secrétariat a aussi reçu une lettre du Gouvernement de la France qui présente à nouveau officiellement la proposition de projet de PGF, et une lettre du Gouvernement de la Tanzanie indiquant son accord avec le changement d'agence de coopération bilatérale.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet et des coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, à condition que le Gouvernement de la France assure une surveillance appropriée durant toute la mise en oeuvre du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Mise en oeuvre de la mise à jour du PGF	157 252	20 443	France
